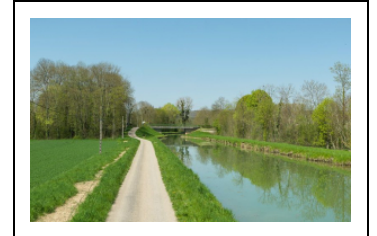


## PONT ROUTIER ISOLÉ (CANAL DE BOURGOGNE)

Bourgogne-Franche-Comté, Yonne  
Tanlay  
Commissey

Dossier IA89000966 réalisé en 2008 revu en 2011

Auteur(s) : Virginie Inguenaud, Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement



### Historique

D'après un rapport de 1894 sur la modification de la passe sous le pont et celle de ses abords, l'ouvrage, construit en 1866, est "en pierre, en bon état, et formé d'une voûte en arc de cercle de 11 m de corde et de 1,72 de flèche. Cette ouverture comprend une banquette de halage de 4 m de largeur, une passe navigable de 6 m et une banquette de contre-halage de 1 m. Par suite de ces dispositions, la hauteur libre au dessus du plan d'eau à 2 m est respectivement à l'aplomb de halage de 4,06 m et de 3,06 m. D'après le projet présenté, la largeur de la banquette de halage serait réduite à 2,60 m et celle de banquette de contre-halage portée à 2,30 m. La largeur de la passe navigable serait de 6,70 m » (Archives nationales, F14 12521 et Archives départementales de l'Yonne, 3 S 96 et). Le tablier a été refait en béton à la fin du 20e siècle. Cet ouvrage permet le passage de l'actuelle D965.

**Période(s) principale(s) :** 1er quart 19e siècle / 4e quart 20e siècle

### Description

Culées en pierre. Tablier en béton. Parapets modernes. Ce pont est prolongé sur la rive droite par une arche enjambant le cours d'eau alimentant le lavoir de Commissey.

### Éléments descriptifs

**Murs :** calcaire, béton, moellon, pierre de taille

### Informations complémentaires

**Thématiques :** canaux de Bourgogne

**Aire d'étude et canton :** Bourgogne

**Hydrographie :** canal de Bourgogne

**Dénomination :** pont

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



**Vue d'ensemble.**

89, Tanlay, lieudit : Commissey

N° de l'illustration : 20138900002NUC4AQ

Date : 2013

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine